

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 08 avril 2024.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	22
PRESENTS	18
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

02/04/2024

OBJET

**Budget : Approbation des
comptes de gestion 2023 du
receveur du CIAS et des
budgets annexes.**

Acte reçu en préfecture le

17 avril 2024

Publié en ligne le

17 avril 2024

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du deux avril, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

Absents excusés : François CARBONELL, Christophe PAPILLON.

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Vu l'exercice du budget 2023, Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le trésorier de L'Aigle pour le budget principal et les budgets annexes du CIAS suivants : Maison de la Petite Enfance, Pôle Animation Sociale, Les Archers et EHPAD.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par Madame BOURBAO, Trésorière de Mortagne au Perche, sont conformes aux comptes administratifs du CIAS.

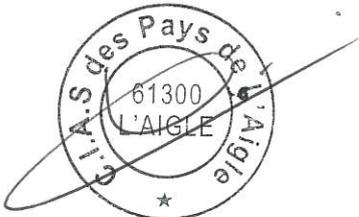
Madame la Vice-Présidente informe qu'ils sont mis à la disposition des membres du Conseil d'Administration souhaitant les consulter dans les locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et les écritures des comptes de gestion du Receveur.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du Receveur, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs 2023 du CIAS, pour le budget principal du CIAS et les budgets annexes suivants :
- ✓ Maison de la Petite Enfance,
 - ✓ Pôle Animation Sociale,
 - ✓ Les Archers,
 - ✓ EHPAD.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240408-2024-04-08-019-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024



- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte reçu en préfecture le

17 avril 2024

Publié en ligne le

17 avril 2024

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

